

Objet : Avenant n°2 - Affaire n°21S0002- Marché public global de performance énergétiques dans le cadre de prestation de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de traitement des eaux des bâtiments de la ville de Villeneuve d'Ascq

N° : VA_DEC2024_56
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2° et 5°, R2194-2, R2194-7 du code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 décembre 2023.

décidons

De conclure avec la société DALKIA domiciliée à Saint André lez Lille, l'avenant n°2 du marché « **Marché public global de performance énergétiques dans le cadre de prestation de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de traitement des eaux des bâtiments de la ville de Villeneuve d'Ascq** ».

- Ajout d'un climatiseur au Centre Nautique Triolo – plus-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} juin 2023**) suite à une demande de la ville :
Coût P2 / an : 759,31 € H.T
Coût P3/1 / an : 152,73 € H.T.
- Suppression d'une chaudière à l'inspection académique (GS Prévert) – moins-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} juin 2023**) suite à une demande de la ville :
Coût P2 / an : - 111,38 € H.T
Coût P3/1 / an : - 32,09 € H.T.
- Retrait du logement Groupe Scolaire Jean-Jaurès - moins-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} juin 2022**) suite à une demande de la ville :
Coût P2 / an : - 111,32 € H.T
Coût P3/2 / an : - 242,85 € H.T.
- Modification de noms suite à une demande de la ville:

- « Hôtel de ville » en « Hôtel de ville + Mercury »
 - « GS Nord » en « GS Jean Jaurès Nord »
 - « GS pont de bois » en « GS Joséphine Baker ».
- Mise à jour IPMVP suite au plan de sobriété et au retrait des piscines-moins-value P1 (**démarrage de la saison 2022/2023 : Date d'effet 1^{er} octobre 2022**)
 Décision prise en lien avec la révision des cibles des piscines et GS Bossuet et Anatole. DALKIA a revu à la baisse les cibles en lien avec le plan de sobriété.
 Par suite de l'application du plan de sobriété en octobre 2022, il a été convenu de diminuer les cibles énergétiques des bâtiments afin que la ville profite des efforts fournis.
 De plus, il a également été convenu que les piscines seraient sorties du protocole IPVMP pour des raisons de variations trop fortes des paramètres de fonctionnement (occupation, nombre de jours d'ouverture, etc.).
 Cible : 8870 MWh/an à 8835 MWh/an.
 - Mise à jour de l'inventaire suite aux passassions - moins-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} juin 2022**) suite à une demande de la ville :
 - CNB : Retrait de deux pompes doseuses hors service à la prise en charge
 Coût P2 / an : - 75,87 € H.T
 Coût P3/1 / an : - 32,73 € HT / an
 - CNT : Retrait du poste de chloration de secours hors service
 Coût P2 / an : - 75,87 € H.T
 Coût P3/1 / an : - 31,64 € HT / an
 - CNT : Retrait du poste de traitement légionelle hors service
 Coût P2 / an : - 75,99 € H.T
 Coût P3/1 / an : - 29,45 € HT / an.
 - Retrait du site GS Claude Bernard (PFI) - moins-value P1/P2/P3 (**à compter du 1^{er} janvier 2023**) suite à une demande de la ville :
 Coût du P2 / an : - 1 958,70 € H.T / an
 Coût du P3/1 et P3/2 : - 282,05 € H.T / an.
 - Suppression de l'installation solaire GS La fontaine - moins-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} janvier 2023**) suite à une demande de la ville :
 Coût du P2 / an : - 185,61 € H.T / an
 Coût du P3/1 : - 41,72 € H.T / an.
 - Retrait de certaines prestations de contrôles réglementaires - moins-value P2 (**à compter du 1^{er} juin 2023**) suite à une demande de la ville.
 La ville ayant passé un marché avec un bureau de contrôle, certaines prestations de contrôles réglementaires font doublon :

- Contrôle de l'efficacité énergétique des chaudières
- Contrôle d'étanchéité gaz
- Vérification des installations électriques

Coût du P2 / an : - 6 243,18 € H.T / an.

- Maintien de 5 analyses de potabilité de l'eau froide sur des sites choisis par le client - moins-value P2 (**1^{er} juin 2023**) suite à une demande de la ville :

Suite à suppression de 39 analyses Coût du P2 / an : - 5 014,91 € H.T / an.

- Modification de l'inventaire de la cuisine centrale (**prise d'effet à la notification de l'avenant**) suite à une demande de la ville :

Passage de l'adoucisseur du local batterie vers local lave-vaisselle.

Pas d'impact financier.

- Bascule projet Terrao du CNT au CNB

Par suite de la prise en charge, DALKIA a informé la ville que la piscine est aujourd'hui déjà équipée de deux systèmes de récupération : l'un sur la CTA hall bassin et l'autre sur les fumées des chaudières. Ces systèmes permettent la récupération de chaleur qui est utilisée pour le réchauffage de l'eau du grand bassin, l'appoint éventuel étant fourni par les chaudières.

Il a donc été convenu que le système Terrao soit basculé sur le CNB avec un gain estimé à 173 MWh/an (contre 204 MWh/an sur CNT) et une même consommation théorique de 84 MWhe/an.

Cette action n'a pas d'impact financier sur le P6.

- Nouvelle proposition de NB (cible énergétique) sur les deux **centres nautiques (à compter du 1^{er} juin 2023)** Erreur de détermination de la cible à l'origine en partie de DALKIA et de la Ville. La Ville a donné son accord pour cette révision pour que les cibles correspondent au mieux à l'utilisation de ces installations.

En lien avec la suppression des CN au protocole IPMVP, DALKIA propose une nouvelle formule de fixation de la cible tenant compte des paramètres suivants :

- Nombre de vidanges ;
 - Jours d'ouverture ;
 - Nombre de baigneurs ;
 - Nombre de DJ28 ;
- impact sur le P1

- Intégration prise en charge d'une partie des travaux **amiante** sur Châteaubriand par DALKIA. DALKIA a validé la prise en charge de 50 % des frais supplémentaires liés aux percements des cloisons amiantées :

Par suite de la détection d'une présence d'amiante au niveau du site Château Briand, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés. Il a été

convenu que DALKIA prendra à sa charge 50 % des frais supplémentaires sur les percements des cloisons amiantées indiqués au devis.

Impact financier pour la ville : 28 375 € HT

- Modification cibles GS Bossuet et GS Anatole France suite à annulation des travaux de réhabilitation – plus-value P1 (**démarrage de la saison 2022/2023 : Date d'effet 1^{er} octobre 2022**). La ville a donné son accord pour revoir les cibles de ces bâtiments.

Les réhabilitations ont été prises en compte dans l'offre du candidat sur les cibles de consommation. Les réhabilitations de ces bâtiments n'ayant pas abouties, les cibles de consommation sont revues à la hausse.

- Retrait des frais de raccordement au RCU pour Châteaubriand – moins-value P6 (**prise d'effet à la notification de l'avenant**).

En lien avec un retour de DALKIA pour ne faire supporter à la ville 2 fois les frais de raccordement.

DALKIA ne pouvant contractualiser avec le gestionnaire du Réseau Chaleur Urbain (VILLAE), il est à la charge du MO de supporter la police d'abonnement. Les frais de raccordement étant inclus dans cette contractualisation, ils seront versés directement au gestionnaires du RCU. De ce fait, DALKIA doit retirer les investissements liés au raccordement du RCU et se limitera uniquement au travaux hydraulique sur le bâtiment (SST et distribution).

Moins-value : 87 317 € HT

Montant du marché initial :

- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché pour l'année 1:
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 664 139,40 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 333 492,93 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 327 804,07 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 113 021,17 € HT
 - P6 (Travaux initiaux) : 1 154 009,61 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 611 434,76 € HT**
 - P6 optionnel : 1 099 679,02 € HT

Montant avenant n°1

- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 1 (2022/2023) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 505 338,95 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 333 492,93 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 327 804,07 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 113 021,17 € HT
 - P6 (Travaux initiaux) : 1 154 009,61 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 452 634,32 € HT**

- P6 optionnel : 1 099 679,02 € HT
- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 2 (2023/2024) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 918 583,32 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 698 537,01 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 327 804,07 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 113 021,17 € HT
 - P2 PV : 17 059,00 € HT
 - P3 PV : 1 196,88 € HT
 - P6 (Travaux initiaux) : 759 892,00 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 855 061,02 € HT**
- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 2 (2024/2025) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 918 583,32 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 372 988,62 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 327 804,07 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 113 021,17 € HT
 - P2 PV : 17 059,00 € HT
 - P3 PV : 1 196,88 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 1 769 620,64 € HT**

Montant avenant n°2

- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 1 (2022/2023) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 662 807,22 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 333 492,93 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 315 327,82 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 112 481,38 € HT
 - P6 (Travaux initiaux) : 1 142 130,86 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 585 207,79 € HT**
 - P6 optionnel : 1 099 679,02 € HT
- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 2 (2023/2024) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 926 547,98 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 698 467,95 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 315 327,82 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 112 481,38 € HT
 - P2 PV : 17 059,00 € HT
 - P3 PV : 1 196,88 € HT

- P6 (Travaux initiaux) : 759 892,00 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 849 940,58 € HT**
- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 3 (2024/2025) :
- P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 926 547,98 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 372 988,62 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 315 327,82 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 112 481,38 € HT
 - P2 PV : 17 059,00 € HT
 - P3 PV : 1 196,88 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 1 764 569,25 € HT**

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 29 janvier 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200675-AU-1-1
Date AR Préfecture : lundi 5 février 2024

Objet : Avenant n°2 - Affaire n°21S0002- Marché public global de performance énergétiques dans le cadre de prestation de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de traitement des eaux des bâtiments de la ville de Villeneuve d'Ascq

N° : VA_DEC2024_56
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2° et 5°, R2194-2, R2194-7 du code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 décembre 2023.

décidons

De conclure avec la société DALKIA domiciliée à Saint André lez Lille, l'avenant n°2 du marché « **Marché public global de performance énergétiques dans le cadre de prestation de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de traitement des eaux des bâtiments de la ville de Villeneuve d'Ascq** ».

- Ajout d'un climatiseur au Centre Nautique Triolo – plus-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} juin 2023**) suite à une demande de la ville :
Coût P2 / an : 759,31 € H.T
Coût P3/1 / an : 152,73 € H.T.
- Suppression d'une chaudière à l'inspection académique (GS Prévert) – moins-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} juin 2023**) suite à une demande de la ville :
Coût P2 / an : - 111,38 € H.T
Coût P3/1 / an : - 32,09 € H.T.
- Retrait du logement Groupe Scolaire Jean-Jaurès - moins-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} juin 2022**) suite à une demande de la ville :
Coût P2 / an : - 111,32 € H.T
Coût P3/2 / an : - 242,85 € H.T.
- Modification de noms suite à une demande de la ville:

- « Hôtel de ville » en « Hôtel de ville + Mercury »
 - « GS Nord » en « GS Jean Jaurès Nord »
 - « GS pont de bois » en « GS Joséphine Baker ».
- Mise à jour IPMVP suite au plan de sobriété et au retrait des piscines-moins-value P1 (**démarrage de la saison 2022/2023 : Date d'effet 1^{er} octobre 2022**)
 Décision prise en lien avec la révision des cibles des piscines et GS Bossuet et Anatole. DALKIA a revu à la baisse les cibles en lien avec le plan de sobriété.
 Par suite de l'application du plan de sobriété en octobre 2022, il a été convenu de diminuer les cibles énergétiques des bâtiments afin que la ville profite des efforts fournis.
 De plus, il a également été convenu que les piscines seraient sorties du protocole IPVMP pour des raisons de variations trop fortes des paramètres de fonctionnement (occupation, nombre de jours d'ouverture, etc.).
 Cible : 8870 MWh/an à 8835 MWh/an.
 - Mise à jour de l'inventaire suite aux passassions - moins-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} juin 2022**) suite à une demande de la ville :
 - CNB : Retrait de deux pompes doseuses hors service à la prise en charge
 Coût P2 / an : - 75,87 € H.T
 Coût P3/1 / an : - 32,73 € HT / an
 - CNT : Retrait du poste de chloration de secours hors service
 Coût P2 / an : - 75,87 € H.T
 Coût P3/1 / an : - 31,64 € HT / an
 - CNT : Retrait du poste de traitement légionelle hors service
 Coût P2 / an : - 75,99 € H.T
 Coût P3/1 / an : - 29,45 € HT / an.
 - Retrait du site GS Claude Bernard (PFI) - moins-value P1/P2/P3 (**à compter du 1^{er} janvier 2023**) suite à une demande de la ville :
 Coût du P2 / an : - 1 958,70 € H.T / an
 Coût du P3/1 et P3/2 : - 282,05 € H.T / an.
 - Suppression de l'installation solaire GS La fontaine - moins-value P2/P3 (**à compter du 1^{er} janvier 2023**) suite à une demande de la ville :
 Coût du P2 / an : - 185,61 € H.T / an
 Coût du P3/1 : - 41,72 € H.T / an.
 - Retrait de certaines prestations de contrôles réglementaires - moins-value P2 (**à compter du 1^{er} juin 2023**) suite à une demande de la ville.
 La ville ayant passé un marché avec un bureau de contrôle, certaines prestations de contrôles réglementaires font doublon :

- Contrôle de l'efficacité énergétique des chaudières
- Contrôle d'étanchéité gaz
- Vérification des installations électriques

Coût du P2 / an : - 6 243,18 € H.T / an.

- Maintien de 5 analyses de potabilité de l'eau froide sur des sites choisis par le client - moins-value P2 (**1^{er} juin 2023**) suite à une demande de la ville :
Suite à suppression de 39 analyses Coût du P2 / an : - 5 014,91 € H.T / an.
- Modification de l'inventaire de la cuisine centrale (**prise d'effet à la notification de l'avenant**) suite à une demande de la ville :
Passage de l'adoucisseur du local batterie vers local lave-vaisselle.
Pas d'impact financier.
- Bascule projet Terraos du CNT au CNB
Par suite de la prise en charge, DALKIA a informé la ville que la piscine est aujourd'hui déjà équipée de deux systèmes de récupération : l'un sur la CTA hall bassin et l'autre sur les fumées des chaudières. Ces systèmes permettent la récupération de chaleur qui est utilisée pour le réchauffage de l'eau du grand bassin, l'appoint éventuel étant fourni par les chaudières.
Il a donc été convenu que le système Terraos soit basculé sur le CNB avec un gain estimé à 173 MWh/an (contre 204 MWh/an sur CNT) et une même consommation théorique de 84 MWh/an.
Cette action n'a pas d'impact financier sur le P6.
- Nouvelle proposition de NB (cible énergétique) sur les deux **centres nautiques (à compter du 1^{er} juin 2023)** Erreur de détermination de la cible à l'origine en partie de DALKIA et de la Ville. La Ville a donné son accord pour cette révision pour que les cibles correspondent au mieux à l'utilisation de ces installations.
En lien avec la suppression des CN au protocole IPMVP, DALKIA propose une nouvelle formule de fixation de la cible tenant compte des paramètres suivants :
 - Nombre de vidanges ;
 - Jours d'ouverture ;
 - Nombre de baigneurs ;
 - Nombre de DJ28 ;
 impact sur le P1
- Intégration prise en charge d'une partie des travaux **amiante** sur Châteaubriand par DALKIA. DALKIA a validé la prise en charge de 50 % des frais supplémentaires liés aux percements des cloisons amiantées :
Par suite de la détection d'une présence d'amiante au niveau du site Château Briand, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés. Il a été

convenu que DALKIA prendra à sa charge 50 % des frais supplémentaires sur les percements des cloisons amiantées indiqués au devis.

Impact financier pour la ville : 28 375 € HT

- Modification cibles GS Bossuet et GS Anatole France suite à annulation des travaux de réhabilitation – plus-value P1 (**démarrage de la saison 2022/2023 : Date d'effet 1^{er} octobre 2022**). La ville a donné son accord pour revoir les cibles de ces bâtiments.

Les réhabilitations ont été prises en compte dans l'offre du candidat sur les cibles de consommation. Les réhabilitations de ces bâtiments n'ayant pas abouties, les cibles de consommation sont revues à la hausse.

- Retrait des frais de raccordement au RCU pour Châteaubriand – moins-value P6 (**prise d'effet à la notification de l'avenant**).

En lien avec un retour de DALKIA pour ne faire supporter à la ville 2 fois les frais de raccordement.

DALKIA ne pouvant contractualiser avec le gestionnaire du Réseau Chaleur Urbain (VILLAE), il est à la charge du MO de supporter la police d'abonnement. Les frais de raccordement étant inclus dans cette contractualisation, ils seront versés directement au gestionnaires du RCU. De ce fait, DALKIA doit retirer les investissements liés au raccordement du RCU et se limitera uniquement aux travaux hydraulique sur le bâtiment (SST et distribution).

Moins-value : 87 317 € HT

Montant du marché initial :

- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché pour l'année 1:
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 664 139,40 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 333 492,93 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 327 804,07 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 113 021,17 € HT
 - P6 (Travaux initiaux) : 1 154 009,61 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 611 434,76 € HT**
 - P6 optionnel : 1 099 679,02 € HT

Montant avenant n°1

- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 1 (2022/2023) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 505 338,95 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 333 492,93 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 327 804,07 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 113 021,17 € HT
 - P6 (Travaux initiaux) : 1 154 009,61 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 452 634,32 € HT**

- P6 optionnel : 1 099 679,02 € HT
- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 2 (2023/2024) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 918 583,32 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 698 537,01 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 327 804,07 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 113 021,17 € HT
 - P2 PV : 17 059,00 € HT
 - P3 PV : 1 196,88 € HT
 - P6 (Travaux initiaux) : 759 892,00 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 855 061,02 € HT**
- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 2 (2024/2025) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 918 583,32 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 372 988,62 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 327 804,07 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 113 021,17 € HT
 - P2 PV : 17 059,00 € HT
 - P3 PV : 1 196,88 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 1 769 620,64 € HT**

Montant avenant n°2

- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 1 (2022/2023) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 662 807,22 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 333 492,93 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 315 327,82 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 112 481,38 € HT
 - P6 (Travaux initiaux) : 1 142 130,86 € HT
 - P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
 - **Soit un total de 2 585 207,79 € HT**
 - P6 optionnel : 1 099 679,02 € HT
- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 2 (2023/2024) :
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 926 547,98 € HT
 - P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 698 467,95 € HT
 - P2 (Conduite et maintenance) : 315 327,82 € HT
 - P3 (Garantie totale) : 112 481,38 € HT
 - P2 PV : 17 059,00 € HT
 - P3 PV : 1 196,88 € HT

- P6 (Travaux initiaux) : 759 892,00 € HT
- P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
- **Soit un total de 2 849 940,58 € HT**

- Estimatif annuel des prestations forfaitaires du marché année 3 (2024/2025) :

- P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 926 547,98 € HT
- P1 (Fourniture et gestion de l'énergie-gaz) : 372 988,62 € HT
- P2 (Conduite et maintenance) : 315 327,82 € HT
- P3 (Garantie totale) : 112 481,38 € HT
- P2 PV : 17 059,00 € HT
- P3 PV : 1 196,88 € HT
- P9 (Traitement d'eau) : 18 867,58 € HT
- **Soit un total de 1 764 569,25 € HT**

Fait à Villeneuve d'Ascq
le 28/01/2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :

